



**CREPS DE MONTPELLIER / LANGUEDOC-ROUSSILLON  
CFA-SPORT MEDITERRANEE**

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

**ACTIVITES Gymnique de la force et de la forme CLUB MED  
MENTION C : FORME : Cours collectifs**

**Descriptif de la formation**

*A conserver par le candidat*

**LES PREROGATIVES D'UN PROFESSEUR DE FITNESS TITULAIRE DU DIPLOME**

Cette formation dispensée en contrôle continu des connaissances s'adresse à des personnes désirant **exercer un métier** dans le secteur professionnel de la remise en forme.  
Le diplôme du BPJEPS AGFF mention C permet d'exercer en qualité de salarié dans une salle de forme du secteur marchand, du secteur associatif, ou en qualité d'indépendant.

**SUPPORT DE LA FORMATION**

- . Le Centre de Ressource et d'Expertise pour la Performance Sportive du Languedoc Roussillon
- . La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale du Languedoc – Roussillon

**LA FORMATION :**

La formation au BPJEPS Activité Gymniques de la forme et de la force comporte pour chaque mention **10 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation. Leur certification se fait au travers de 5 épreuves.

**LES DATES :**

<b>Dépôt des dossiers d'inscription :</b>	<b>27 aout 2012</b>
<b>Tests de vérification des pré-requis :</b>	<b>1 au 5 octobre 2012</b>
<b>Epreuves de sélections :</b>	<b>1 au 5 octobre 2012</b>
<b>Positionnement :</b>	<b>22 octobre au 2 novembre 2012</b>
<b>La formation :</b>	<b>5 novembre 2012 en décembre 2013</b>

**LIEU DE LA FORMATION**

CREPS de Montpellier



## **OBJECTIF DE LA FORMATION**

L'animateur sportif d'activités gymniques de la forme et de la force exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités gymniques de la forme et de la force dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

## **CONTENUS DE LA FORMATION EN CENTRE**

La formation avec **la mention forme** se déroule en **alternance** sur une durée de **2237 heures**, dont **864 heures** en centre de formation et **1373 heures** en entreprise (Club MED).

### **Présentation des 10 Unités Capitalisables :**

- **UC1** : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- **UC2** : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.
- **UC3** : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation.
- **UC4** : être capable de participer au fonctionnement de la structure.
- **UC5** : être capable de préparer une action d'animation dans le cadre des « activités gymniques de la forme ».
- **UC6** : être capable d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une animation utilisant des « activités gymniques de la forme ».
- **UC7c** : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de « la forme en cours collectifs ».
- **UC8c** : être capable de conduire une action éducative dans le domaine de la « forme en cours collectifs ».
- **UC9c** : Maîtriser les outils ou techniques dans le domaine de la « forme en cours collectifs ».
- **UC10** : Conduire une action d'animation dans le domaine des pratiques douces.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PRE-REQUIS**

### **Condition d'inscription :**

- . Niveau BAC souhaitable
- . Etre âgé de 18 ans au moins à la date de vérification des pré-requis
- . Etre titulaire de l'AFPS ou du BNS ou du PSE1
- . Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités gymniques de la forme datant de moins de 3 mois.
- . Etre d'un très bon niveau technique dans la discipline (Fitness)



## EPREUVES PREALABLES A LA FORMATION :

### **Les tests d'exigences préalables (T.E.P.)**

Ces T.E.P. (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Ils consistent en :

### **Epreuve 1 : suivi d'un cours collectif en musique**

Durée de la séance : 55 minutes comportant :

- 5 mn d'échauffement,
- 20 mn de cours de STEP,
- 20 mn de cours type LIA,
- 5 mn de retour au calme.

Les deux enchaînements seront construits à partir de pas de base, de changements de directions et d'éléments de coordination bras/jambes.

### Critères d'évaluation :

Etre capable de reproduire des éléments techniques simples .

Etre capable d'ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données par le professeur (respect des consignes).

Etre capable de mémoriser un enchaînement simple.

### Prise en compte :

- cette épreuve permet de valider par une appréciation les **exigences préalables** de la mention C.
- si les exigences préalables sont vérifiées le jury attribuera une note prise en compte pour la **sélection**.

### **Les épreuves de sélection**

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant les réussi les T.E.P. et donc une sélection en fonction des places disponibles.

Ils consistent en :

### **Epreuve 2 : présentation d'une création personnelle**

Enchaînement d'une durée de 1 minute 30 à 2 minutes dans une technique de base choisie parmi les pratiques de la danse, de l'aérobic, (sans possibilité d'utilisation d'engins, de matériel ou de costumes).

Il comprend entre autres éléments : un ou plusieurs sauts, des passages au sol, des positions d'équilibre, des tours, des pas rythmés, des changements de direction, de niveau et des variations de vitesse d'exécution...

Il est réalisé sur une musique choisie par le candidat et présentée sur un support CD.



Critères d'évaluation :

- Maîtrise de la technique.
- Relation musique-mouvement : utilisation du rythme, de la ligne mélodique, des changements de vitesse.
- Variété dans l'utilisation de l'espace.
- Qualités physiques de base démontrées : souplesse, force, vitesse, équilibre, coordination, etc...
- Changements de dynamismes, d'énergies...
- Engagement, originalité, expressivité.

Prise en compte :

- le jury attribuera une note prise en compte pour la **sélection**.

**EPREUVE 3** : course navette : test de Luc Léger

Prise en compte :

- le jury prendra en compte pour la **sélection**, la note correspondant au palier maximum atteint par le candidat (voir barème joint).

Description du test de Luc Léger :

Le test de Luc Léger est une course-navette qui se déroule entre deux lignes parallèles distantes de 20 m.

Barème de L'épreuve :

NUMERO DE PALIER	NOTE / HOMME	NOTE / FEMME
6		4
6,5		5
7	4	6
7,5	5	7
8	6	8
8,5	7	9
9	8	10
9,5	9	11
10	10	12
10,5	11	13
11	12	14
11,5	13	15
12	14	16
12,5	15	17
13	16	18
13,5	17	19
14	18	20
14,5	19	
15	20	



#### **EPREUVE 4 : épreuve écrite : durée : 2 heures**

Cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités :

- d'expression écrite.
- de réflexion et d'analyse.

#### **EPREUVE 5 : épreuve d'entretien : durée : 20 minutes**

##### **Déroulement de l'épreuve :**

- Entretien : vingt minutes avec un responsable des ressources humaines du Club Méditerranée

##### **Critères d'évaluation :**

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités de la forme.
- Motivations pour l'enseignement de cette /ces pratique(s).
- Projet professionnel.
- Capacité à répondre aux questions posées.
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc...)

##### **Le positionnement**

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats)

#### **LES TARIFS :**

Les stagiaires sont sous contrat de professionnalisation souscrit par **le Club MED** du 29/11/12 à mi-décembre 2012 et à ce titre perçoivent une rémunération et bénéficient d'une couverture sociale en tant que salarié.



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### FICHE RECAPITULATIVE DES EPREUVES

	<b>Mention FORME</b>
<b>TESTS D'EXIGENCES PREALABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ suivi d'un cours collectif en musique</li> <li>→ Prise en compte pour la sélection = note</li> </ul>
<b>EPREUVES DE SELECTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ présentation d'une création personnelle</li> <li>▪ course navette : luc léger</li> <li>▪ épreuve écrite</li> <li>▪ épreuve d'entretien</li> </ul>

## EQUIVALENCES / ALLEGEMENTS / DISPENSES

### BEES 1 et 2

- **DEUG STAPS** ou **L2** (2<sup>ème</sup> année de licence nouvelle formule) + **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (**BNS** ou **AFPS**)  
→ équivalence du **Tronc Commun 1<sup>er</sup> Degré**
- **Licence /Maîtrise STAPS** ou **L3** + **PSC1**  
→ équivalence du **Tronc Commun 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Degré**  
Cela ne concerne que les licences et maîtrises de la filière générale STAPS, pour les filières IUP STAPS contacter la DRDJS.
- **Licence STAPS mention « Entraînement Sportif »** + **PSC1**  
→ pour un **BEES 1<sup>er</sup> Degré** en formation modulaire : équivalence **Tronc Commun 1er Degré** + **épreuves générales** (groupe A) et **épreuves pédagogiques** (groupe B). Le candidat ne doit présenter que l'épreuve technique ou pratique (groupe C) lors de l'examen final.
- Titulaire d'un **BPJEPS** → dispense du **Tronc Commun 1<sup>er</sup> Degré**.

### BPJEPS

- **Tronc Commun 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> Degré** → dispense des **UC 1, UC 2, UC 3**
- **UFG du BEATEP** → dispense des **UC1** et **UC 4**
- **UFP du BEATEP** → dispense des **UC 2** et **UC 3**



**Cfa-sport**  
**Méditerranée**  
sport animation tourisme



**Club Med**



D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre DRJSCS de résidence puis pas la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la DDJSCS  
**DRJSCS Montpellier : 04 67 10 14 00**

**\*\*DRJSCS : Direction Régionale de Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale**

**CFA Sport Méditerranée** 2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER

Tel : 04 67 61 72 28 [E-mailcontact@cfa-sport.com](mailto:E-mailcontact@cfa-sport.com) [www.cfa-sport.com](http://www.cfa-sport.com)

**CREPS de Montpellier** 2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER

Tél 04 67 61 74 61 Fax 04 67 52 37 51. E-mail : [cr034@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:cr034@jeunesse-sports.gouv.fr) <http://www.creps-montpellier.org>